

20210202004149 Numéro: 02/02/2021

Établi le : Validité maximale: 02/02/2031



Logement certifié

Rue: Rue du Boclé nº: 56

Localité: Luingne CP:7700

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Inconnue



La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce

Consommation spécifique d'énergie primaire : 414 kWh/m².an

Exigences PEB 85 < Espec ≤ 170 Réglementation 2010 170 < Espec ≤ 255 Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

255 < Espec ≤ 340 340 < Espec ≤ 425 425 < Esper ≤ 510

Besoins en chaleur du logement

élevés

faibles

Performance des installations de chauffage

moyens

bonne satisfaisante insuffisante

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

bonne satisfaisante insuffisante

Système de ventilation

incomplet partiel très partiel

Utilisation d'énergies renouvelables

ol. therm. | sol. photovolt. | biomasse | pompe à chaleur | cogénération

Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00255

Nom / Prénom : DESMET Gregory Adresse: Place E. De Neckere

n°:5

CP: 7700

A++ Epx≤0

Localité: Mouscron

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.2.

Date: 02/02/2021

Signature:

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

414

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be